

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-BOULE (S.-&-M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

17 Janvier. — La Chambre discute l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur la violation des lois concernant l'avancement des officiers. Elle adopte par 314 voix contre 214 l'ordre du jour approuvant les déclarations du ministre de la guerre.

— Les Boers tentent sans succès de franchir la ligne de Blockhaus établie au sud de Bloemfontein. Par contre, ils surprennent un camp près de Mafeking.

— Un accident de voiture cause, près de Tournon (Ardèche), la mort de trois personnes qui sont entraînés dans un précipice.

18 Janvier. — Mort de M. Haussmann, député de Seine-et-Oise.

— Une explosion de chaudière survenue en Espagne, dans une importante usine, cause la mort d'une soixantaine de personnes.

— Un tremblement de terre survenu près de Mexico, fait plus de six cents victimes.

19 Janvier. — M. Deschanel, président de la Chambre, fait à Lille, une conférence devant les mutualistes du Nord et du Pas-de-Calais.

20 Janvier. — M. Delcasse, ministre des affaires étrangères, répondant à une interpellation de M. Rouanet, sur les massacres d'Arménie, laisse nettement entendre que la France serait la pre-

mière à s'associer à une action internationale qui imposerait au sultan les réformes nécessaires. Aux interpellateurs préoccupés de mettre fin au conflit sud-africain, le ministre déclare qu'une médiation ne serait pas acceptée, et que toute initiative de ce genre serait vaine et dangereuse. Ce second débat se termine par l'ordre du jour pur et simple, voté à une grande majorité.

21 Janvier. — Le Sénat entend l'interpellation de l'amiral de Cuverville sur les règlements de la marine. Un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement est voté à une très grande majorité.

22 Janvier. — Un drame de la jalousie se déroule à Nîmes, où un ancien tenancier de café blesse d'un coup de revolver l'amant de sa femme, mais il est à son tour atteint mortellement par celui-ci.

23 Janvier. — Le Sénat discute l'interpellation de M. Farinole sur la situation de la Corse. On procède, comme conclusion, à la nomination d'une commission d'enquête.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le gamin de Paris, dont le type est devenu légendaire, se distingue par la finesse de ses malices et la causticité de ses réparties. Bon enfant par tem-

pérament, il se garderait de causer, par ses actes, le moindre préjudice à son prochain et surtout à de plus malheureux que lui, qu'il se montre plutôt disposé à protéger et à secourir.

Nous voudrions pouvoir faire le même portrait de nos gavroches Dammartinois, dont les exploits provoquent journellement les plaintes des habitants et les plus vives réprimandes de leurs parents ou de leurs instituteurs.

Ainsi, non contents d'attacher les chats aux boutons de sonnettes, d'accrocher des casseroles à la queue des chiens, ou d'invectiver les passants, on en voit qui considèrent comme une grande malice d'exercer leur adresse en cassant les vitres des maisons inhabitées ou d'escalader les clôtures des propriétés pour aller s'y rafraîchir aux dépens des propriétaires.

Toutes blâmables qu'elles puissent être, ces incartades ne sont rien auprès du fait qu'on nous signale, et qui s'il est exact, comme on nous l'affirme, démontre le cynisme que certains jeunes gens apportent dans le choix de leurs divertissements :

On pouvait voir vendredi dans la soirée, sur la place de la demi-lune, autrement dite Place Lavallee, une roulotte assez misérable, et près de là, broutant les rares brins d'herbes, demeurés sur le sol, en cette rude saison, deux chétifs bourriquets complétant l'équipage roulant habité par un pauvre diable paraissant complètement dénué de ressources et ne disposant pour tout mobilier, dans l'intérieur de sa voiture, formée à l'aide de toiles, que d'une paillasse couverte de haillons et d'un petit poêle de fonte.

Croirait-on qu'avant d'aller à l'école du soir ou au patronage, quelques

drôles se mirent en tête de jouer, au pauvre hère, un tour de leur façon.

Pour cela quelques-uns allèrent le trouver, et sournoisement, feignant de s'intéresser à sa position, l'aiderent à clouer la toile qui devait, pendant la nuit, servir d'unique fermeture à son chétif abri. Pendant ce temps d'autres malavisés faisant le guet, s'assuraient du retour vers la caserne des gendarmes chargés de la tournée du soir.

Profitant du moment où l'infortuné vieillard recommandait son âme à Dieu, le priaient de veiller sur lui pendant son sommeil, les drôles s'efforçaient de faire fuir les deux ânes, puis d'un violent coup de pied donné dans la chambrière du véhicule, culbutaient le malheureux et par dessus lui, le poêle et la paillasse, et tandis qu'enfermé dans cette sorte de cage, le pauvre diable appelait vainement à son secours, les auteurs de cette cynique plaisanterie battaient prestement en retraite.

Par bonheur le poêle était éteint, ainsi que la lumière ; autrement il aurait pu arriver ce qui s'est déjà produit il n'y a pas très longtemps : le bonhomme eût été brûlé vif dans sa carriole.

Que voulez-vous ! c'est comme cela que la jeunesse s'amuse à Dammartin.....

#### VILLENEUVE

Le sieur Beauvils, conducteur de bestiaux demeurant aux Prés-saint-Gervais, qui ne compte plus les contraventions qu'il a encourues vient encore de se voir dresser procès-verbal. Le 45 Janvier à 6 heures du soir, son charretier Henri Schmidt, âgé de 49 ans, était arrêté par les gendarmes de Dammartin qui le surprenaient con-

duisant une voiture à quatre roues attelée de deux chevaux et chargée de pores. Ce véhicule n'étant pas étanche, ainsi que le prescrit l'arrêté préfectoral du 23 mars 1901, procès-verbal a été dressé,

#### CHARNY

« Jamais je ne suis saoul, affirme Eugène Charlier, horloger à Charny, et je dis qu'un gaillard comme moi ne devrait jamais coucher au violon. »

Un gaillard comme lui ne devrait pas non plus, lorsque sous l'empire de la boisson, il s'est livré à de telles excentricités, qu'on l'a enfermé au poste de police, un gaillard comme lui ne devrait pas passer sa nuit à tenter de démolir la porte de sa prison et à faire un chahonais infernal.

Mais Charlier s'explique :

— Comme je ne pouvais pas dormir, je voulais tenir mes voisins également éveillés. D'ailleurs, j'ai mal réussi. Ils n'ont jamais si bien reposé que cette nuit là. »

Ce singulier hofogier est condamné à six jours de prison et à deux amendes de 10 et 5 francs.

— Est-ce que je n'ai pas droit à la loi Boulanger (!) et à l'assistance publique (!!) a-t-il soin de demander en se retirant.

Mais le tribunal ne répond pas.

(Journal de Seine-et-Marne)

#### MITRY-MORY

M. Gustave Flasse possède un clapier à 450 mètres environ de son habitation. Jugez de sa stupéfaction, quand, le 17 janvier dernier, il constata vers 8 h. du matin, en allant donner à manger aux lapins, que 14 de ses pensionnaires avaient été volés pendant la nuit par des malfaiteurs qui avaient pénétré dans la pro-

priété d'une contenance de 6 hectares en pratiquant une ouverture dans le treillage en fil de fer qui clôture la basse-cour.

Tous les lapins disparus étaient blancs, gris et gris blanc, et ne valaient pas moins de 35 fr. ; mais malgré l'envoi de leur signalement, aucun n'a pu être retrouvé.

Encore bien pour M. Flasse que ces audacieux voleurs ont négligé de lui enlever ses poules qui se trouvaient à deux pas des clapiers.

#### MESNIL-AMELOT

On se souvient — les faits sont vieux de quinze jours à peine — de la petite révolution qu'un nommé Alfred Renesson souleva au commencement du mois dans le paisible village du Mesnil-Amelot.

Après avoir grossièrement injurié le maire et répondu par des menaces d'incendie aux sages observations que ce dernier lui faisait, il brisa les carreaux du violon municipal, et tenta pour s'enfuir, d'en brûler la porte.

Le garde-champêtre l'empêcha à temps de pousser trop loin cette dangereuse tentative.

Renesson, à l'audience, explique très simplement que ce feu de paille avait été allumé par lui « pour faire cuire un morceau de viande qu'il avait acheté le matin. »

Il faisait la cuisine, quoi !

Cette cuisine lui coûte 2 mois de prison, et en outre 5 fr. d'amende pour ivresse. (J<sup>m</sup> de S.-et-M.)

#### VINANTES

On nous écrit de cette commune :

Lundi dernier, une assistance nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure la dépouille de M. Duffocq maire de la commune de Vi-



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

19804

CB

1056

SHAS



0 000000 110563

nant, sans interruption depuis le 10 septembre 1865 et délégué cantonal depuis 1896.

Atteint d'une cruelle maladie contractée au mois de Juillet dernier, M. Duflocq était depuis le mois de Septembre en traitement à Paris. C'est là qu'il a rendu le dernier soupir le jeudi 16 courant après avoir supporté stoïquement les souffrances les plus cruelles.

Un service a été célébré à Paris. Là s'étaient donné rendez-vous une foule d'amis.

A l'issue de la cérémonie, le corps fut ramené à Vinantes, dans cette petite commune qu'il avait administrée si longtemps, qu'il affectionnait particulièrement et où il désirait reposer.

L'église était trop petite pour contenir tous ceux qui étaient venus saluer les restes d'un homme de bien et qui par leur présence apportaient un adoucissement au chagrin éprouvé et diminuaient la douleur d'une famille en deuil.

Les pompiers de Montgé dont le défunt était membre honoraire depuis de longues années, formaient avec le drapeau une garde d'honneur du catafalque.

Au cimetière M. Fourchault conseiller municipal, a adressé au nom de ses collègues un dernier adieu au maire qui, depuis 37 ans avait administré la commune avec une rare compétence.

Il a rappelé avec quelle bienveillance il s'intéressait aux questions d'entretien des chemins et des bâtiments communaux.

Après lui l'instituteur M. Delhomme dans une vibrante allocution, a retracé les qualités du maire défunt. Dans un langage élevé et où l'on sentait que toutes les inspirations venaient du cœur, il a montré, en M. Duflocq, la droiture l'élévation des sentiments, la franchise de caractère qui lui gagnaient toutes les sympathies. Il a fait voir M. Duflocq aimant l'école, s'intéressant aux questions scolaires et post-scolaires et surtout comblant la classe de ses dons par une inépuisable générosité. Il a fait ressortir combien il avait tenu à honneur

de doter Vinantes d'une maison d'école large, spacieuse où les enfants trouvent tout le confort désirable.

Un enfant de l'école que l'émotion dominait complètement a adressé ensuite, au nom de ses petits camarades, un touchant adieu à leur bienfaiteur.

Au nom de tous, il a promis de garder un souvenir inoubliable de M. Duflocq où presque chaque chose dans la classe rappelle un bienfait.

Puis la foule s'est écoulée lentement vivement impressionnée, après avoir serré la main aux membres de la famille et après avoir présenté leurs respectueuses condoléances à Mme Duflocq qui, avec un courage et une énergie admirables avait tenu à assister à cette pénible cérémonie.

—o—

Empêché d'une façon absolue d'assister aux obsèques de Monsieur Duflocq, un de ses camarades des bancs de la pension Dammartinoise, son collègue de la délégation cantonale, nous prie, et nous le faisons volontiers, de rappeler ce trait tout à l'honneur de M. Duflocq, et qui prouve combien son effacement volontaire cachait d'énergie et de courage civique.

Pendant l'occupation prussienne, sa fermeté absolue, sa résistance tenace aux exigences des vainqueurs, les avaient à ce point exaspérés, que son arrestation fut décidée, et qu'amené à Dammartin par les soldats allemands, il fut incarcéré à la gendarmerie. Rien ne put abattre son énergie et il sut maintenir jusqu'au bout les droits de ses administrés.

Combien peu même parmi ses intimes ont connu ce fait si louable ! — c'est que sa modestie lui persuadait qu'il n'avait fait simplement que son devoir. —

Sa veuve si dévouée, chrétienne

parfaite, ses fils, dont il a préparé et pu voir le succès, peuvent être fiers du souvenir que laisse cet homme de bien et des sentiments qu'il a inspirés à tous ceux qui ont pu le connaître intimement.

#### LE PLESSIS-BELLEVILLE

Lundi dernier, 13 courant, vers 3 h 1/2 du soir, un acte de malveillance qui aurait pu avoir des suites graves a été commis dans l'enceinte du chemin de fer, près de la gare du Plessis-Belleville. Un malfaiteur resté inconnu avait calé, à voie libre, le 43 340, disque protégeant les croisements nord de la gare. Sans la vigilance des employés, un accident aurait pu survenir.

L'enquête ouverte par le commissaire de surveillance administrative de Crépy et la gendarmerie de Nanteuil, n'a donné jusqu'à ce jour aucun résultat : mais des indices laissent supposer que le malfaiteur doit être au courant des choses du chemin de fer.

Une surveillance active va être exercée aux abords de la gare du Plessis-Belleville.

(L'Echo Republicain)

#### CLAYE

Le nommé Clin Armand, âgé de 24 ans, manouvrier, a porté plainte contre trois de ses camarades, Jacquinet, Rappeneau et Vandevinem qui l'auraient frappé violemment à coups de pied, mercredi soir, en sortant de l'auberge Guillemain. Clin eut la clavieule gauche déplacée. Procès-verbal a été dressé.

#### ROSIERES

Les nommés Verduyn Camille, 26 ans, Hoste Frédéric, 24 ans, et Schutz Alois, 24 ans, sujets belges, surpris

visitant des collets, ont été condamnés chacun à huit jours d'emprisonnement et 50 francs d'amende, par le tribunal correctionnel de Senlis.

#### VERSIGNY

Le nommé Cuvinot Raoul, 20 ans, manouvrier à Versigny a été condamné à 50 fr. d'amende, pour violences exercées sur le sieur Lachaud.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Nous avons dit quelques mots, la semaine dernière, de l'accident survenu à l'infortuné aide-maçon Alphonse Tisserand, appartenant au service des travaux de la compagnie du Nord, et qui fut tamponné et tué sur le coup, en gare de Nanteuil, par le train de voyageurs n° 233, se dirigeant vers Crépy.

On nous écrit de Nanteuil qu'une foule considérable a rendu les derniers devoirs à ce digne citoyen dont le cercueil était entouré d'une délégation de la compagnie des sapeurs-pompiers, de la société de secours mutuels de la fanfare municipale et de la société des vétérans des armées de terre et de mer, dont il était membre.

Au cimetière, M. l'abbé Jeanson, curé-doyen de Nanteuil a prononcé sur la tombe des Vétérans, une impressionnante allocution, puis M. Rabot, président de la section de Nanteuil a fait en ces termes l'éloge du défunt :

En présence de cette tombe si prématurément ouverte, une nombreuse assistance témoigne à la dépouille mortelle de votre camarade Tisserand, toute l'affection que portent à sa mémoire ses nombreux amis.

Ce pauvre camarade a trouvé la mort impitoyable dans des circonstances telles, qu'elles démontrent son attachement et son dévouement, car c'est dans cet ordre d'idées que la cruelle faucheuse est venue le surprendre.

Employé depuis 31 ans à la compagnie du chemin de fer du Nord; c'est dire que son courage, sa régularité au travail, sa bonne conduite, et sa modestie en tout, ont su lui concilier l'amitié de ceux sous les ordres desquels il était placé.

Notre belle société des Vétérans n'aurait su exister à Nanteuil, sans compter dans son sein un camarade aussi dévoué, et à peine la 167<sup>e</sup> section, était-elle créée qu'elle le comptait parmi ses membres.

Tisserand était un dévoué parmi les dévoués de notre grande société.

Patriote convaincu, bon Français autant que bon père de famille, il n'oubliait rien de nos revers de l'année terrible: il se souvenait des jours funestes de sa captivité! son amour au pays, au drapeau, à l'armée, et sa haine de l'ennemi héréditaire s'en étaient accrus davantage.

Aussi est-ce avec émotion que les membres de la 167<sup>e</sup> section ont tenu à accompagner notre camarade à sa dernière demeure et lui adresser l'éternel adieu.

Le drapeau tricolore qu'il aimait tant! cet emblème de la Patrie, portant dans ses plis la noble devise des vétérans:

Honneur et Patrie

Oublier!... Jamais!...

doit s'incliner devant cette tombe d'un modeste et bon citoyen.

Salue donc cher drapeau, incline-toi devant celui qui fut un de ses plus respectueux défenseurs.

Et toi cher camarade, en présence de ta famille éplorée, de ton épouse et de tes chers enfants si cruellement éprouvés et auxquels nous exprimons notre entière et bien vive sympathie, reçois notre dernier adieu.

Adieu donc cher camarade Tisserand! au nom de tous nos camarades de la 167<sup>e</sup> section, en mon nom personnel!... Adieu!

### Clôture de la chasse

Par arrêté préfectoral en date du 16 janvier courant, la chasse à tir sera close, d'une manière générale, dans tout le département de Seine-et-Marne, le dimanche 2 février, au coucher du soleil.

Le même arrêté fixe au mercredi soir, 30 avril prochain, la clôture de la chasse à courre, à cor et à cris.

## VILLE de DANMARTIN

### ÉTAT CIVIL

Du 15 au 23 Janvier 1902

#### NAISSANCES

18 janvier. — Jean-Albert Blondeau, fils de Blondeau, typographe, à Paris, et de Gabrielle Goujon, son épouse.

### TIRAGE AU SORT

#### Canton de Dammartin

*Dammartin.* — Bouchez, 43. — Bontemps, 17. — Desgruelles, 30. — Deschamps, 44. — Froidefond, 56. — Beuve, 70. — Gouffé, 72. — Estève, 75. — Bertin, 84. — Charpentier, 89. — Goujon, 91.

*Rouvres.* — Dubois, 4. — Goujon, 33. — Lancelle, 49.

*Monthyon.* — Dhuitte, 2. — Carré, 4. — Maille, 7. — Duval, 34. — Amoureux, 35. — Dumont, 47. — Lefranc, 53. — Lucas, 54. — Charpentier, 61. — Lassot, 65. — Prévoist, 76. — Jouy, 80. — Lesueur, 86.

*Villeneuve.* — Dubois, 3. — Duffrène, 9. — Aubry, 39. — Arnould, 62.

*Othis.* — Leverdez, 5. — Baby, 54. *Montgé.* — Ferry, 6. — Grédelu, 23. — David, 26. — Daverdin, 50. — Beaudequin, 59.

*Mauregard.* — Boisseau, 8. — Didelot, 37. — Roger, 41.

*Marchémoret.* — Chauffourrier, 10. — Hébuterne, 57.

*Vinantes.* — Léger, 11. — Droux, 46.

*Moussy-le-Vieux.* — Cottard, 12. — Th. Garnier, 32. — E. Garnier, 45. — Baudoïn, 79.

*Moussy-le-Neuf.* — Berthe, 46. — Leplat, 43. — Martin, 68. — Dupré, 69.

*Oisery.* — Daux, 45. — Risbec, 87. *Jully.* — Vaquier, 46. — Robert,

36. — Dely, 63. — Gény, 64. — Saintemarie, 66. — Chauffour, 77. — Landrieux, 81.

*Saint-Pathus.* — Drugeon, 18. — Roche, 43.

*Longperrier.* — Guilbart, 19. — Raimbert, 40. — Aubry, 88.

*Le Mesnil-Amelot.* — Caron, 20. — Chauffour, 38. — Mallet, 48. —

Desjardins, 73. — Creton, 74. — Arthur, 83.

*Le Plessis-l'Évêque.* — Charpentier, 24. — Descaves, 78.

*Cuisy.* — Tellier, 22. *Saint-Soupplets.* — G. Gastien, 24.

— Picou, 28. — Pancheret, 29. — A. Gastien, 31. — Lesueur, 52. — Duval, 55. — Tellier, 67. — Piette, 85. — Dupuis, 90.

*Saint-Mard.* — Dermigny, 25. — Bouchet, 58. — Martin, 71.

*Thieux.* — Edouard Lamouche, 27. Eugène Lamouche, 82.

*Forfry.* — Desvignes, 60.

#### Canton de Claye-Sonilly.

*Claye.* — Desjardin, 1. — Lebel, 5. — Gregoire, 6. — Ranvier, 8. — Mézergue, 11. — Mabillon, 14. — Lancozéux, 15. — David, 24. — Gosset, 25. — Vilain, 38. — Romagnac, 42. — Pelletier, 45. — Soyer, 49. — Chevard, 50. — Rolle, 54. — Ané, 58. — Villenoy, 69. — Pôtiez, 87. — Lallement, 91.

*Messy.* — Hémet, 2. — Gibert, 20. Geoffroy, 21. — Dufresnes, 74. — Vallet, 80.

*Charmentray.* — Pluyette, 3. — Gros, 13. — Tellier, 61.

*Mitry-Mory.* — Chévremont, 4. — Denonain, 9. — Abadie, 23. — Etevé, 32. — Pinaudier, 36. — Fouillot, 39. Arrouy, 43. — Lecomte, 48. — Sarron, 52. — Tassart, 65. — Robert, 66. Fournier, 84. — Antrop, 85. —

Roland, 88. — Brédillon, 90. — Gendre, 92.

*Charny.* — Buquet, 7. — Lefèvre, 22.

*Gressy.* — Lucas, 10.

*Annet.* — Mariette, 12. — Vian-dier, 28. — Cléret, 30. — Paul, 41. — Jardin, 63. — Barbier, 74. — Thorimbert, 72. — Donnassier, 76. — Pourlier, 89.

*Villevaudé.* — Fillion, 16. — Melard, 29. — Babin, 33. — Doucet, 56.

*Istes-lès-Villenoy.* — Michot, 17. — Dumontier, 27. — Mariette, 44. — Vincent, 51. — Coutellier, 75.

*Villeparisis.* — Buland, 18. — Barhette, 31. — David, 35. — Troch, 47. — Froment, 55. — Hédelin, 57. — Surmont, 67.

*Villeroy.* — Aubry, 19. — Ferté, 73.

*Le Plessis-aux-Bois.* — André, 26. *Carnetin.* — Richerol, 34. — Engrand, 60.

*Courty.* — Champion, 37. *Tribardou.* — Puisieux, 40. —

Fourcin, 64. *Ivorny.* — Noël, 46.

*Le Pin.* — Duet, 53. — Dambrun, 82.

*Compans.* — Cotelle, 59. *Nantouillet.* — Desposte, 62. —

Petit, 79. — Chevance, 83. *Precy.* — Guyon, 68.

*Fresnes.* — Percet Bose, 70. — Verrier, 77. — Hubert, 78. — Pujos, 81. — Percet Auguste, 86.

### Conseils Utiles

#### LE PAIN FRAIS

Les personnes qui mangent trop de pain frais — et elles sont nombreuses — ne savent pas à quels accidents elles s'exposent.

Loin de nous la pensée de vouloir dire que l'on ne doit manger que du vieux pain. Non, mais du rassis, ce qui est autre chose.

Le pain frais ne subit pas assez la mastication et forme dans l'estomac des morceaux qui s'endurissent et sur lesquels les sucs digestifs ne peuvent travailler.

L'ouvrage de la digestion est donc alourdi et ces masses qui restent si longtemps dans l'estomac occasionnent des crampes et ôtent l'appétit.

L'estomac ainsi surexcité produit des troubles dans la circulation du sang, des maux de tête, des transports au cerveau, des gastrites, des dyspepsies très difficiles à guérir.

La plupart des migraines dont se plaignent tant de femmes, proviennent autant de l'abus des pâtes et du pain tendre qu'elle semblent affectionner, que du terrible corset, compresseurs des organes digestifs.

En résumé — il est de fait notoire — et toutes les sommités médicales sont là pour l'affirmer — que le pain frais est nuisible aux règles d'une bonne digestion et à la santé.

C'est donc une très mauvaise habitude dans les familles de servir du pain frais pour le premier déjeuner, souvent il est encore chaud, on le couvre de beurre. Le pain frais avec les aliments gras est un véritable poison ; c'est avec du pain rassis que l'on mange du beurre, de la crème : il n'y a rien de meilleur.

Le comble de la ferveur pour un membre de la Société contre l'abus du tabac.

Empêcher de fumer..., un champ !

Le comble de la chaleur ;  
Faire transpirer les secrets.

#### On demande

Jeune Homme Fort, 18 à 20 ans  
sachant très bien soigner cheval  
40 à 45 fr. par mois, nourri, couché.

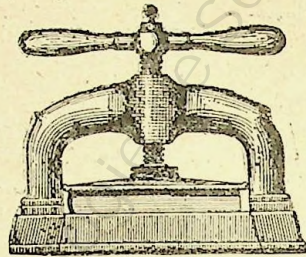
Bonnes références exigées.

S'adresser à M. GAILLOUX, à St-MARD (S.-&-M.)

Une Remise de 10 o/o est accordée au comptant, sur les prix des éditeurs, pour toute commande de librairie s'élevant à un minimum de cinq francs.

#### Abonnements

à tous les journaux et publications littéraires de Paris sans aucun frais de commission.



#### PRESSES A COPIER

Modèle N° 1, fonte bronzé.....10 fr.

Modèle N° 2, — — ..... 12 fr.

Modèle N° 3, plateau renforcé, marbré 14 fr. 50

#### TIMBRES EN CAOUTCHOUC

*depuis 0 fr. 20 la ligne*

Timbres de poche av. boîte de fantaisie métal nickelé, dep. 50 cent.

Timbres dateurs à changement automatique, de p. 5 francs

Plaques de portes, Cachets gravés, pour la cire, Plaques de bicyclettes  
en tous genres

#### TIMBRES CAOUTCHOUC

INITIALES ENTRELACÉES

avec boîte métal. . 0 fr. 50

#### CACHETS cuivre gravé

2 Initiales, manche verni 0 fr. 50

#### CACHETS de fantaisie nickelés

Initiales entrelacées 1 fr. 25

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Danmartin — Imprimerie E. LEMARIE